

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marché 07050U - Bordeaux - Pont St Jean - Travaux de renforcement par précontrainte additionnelle et changement des appareils d'appui - Avenant N°1 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En vue du renforcement de l'ouvrage, Il a été décidé, par délibération du 23 juin 2006, les travaux de mise en œuvre d'une précontrainte complémentaire dans le pont Saint Jean Bordeaux, après réalisation des pièces d'ancrage et injection des fissures, d'une dénivellation d'appui sur les piles culées et le changement des appareils d'appui sur les piles centrales.

Cette opération a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert conduisant à l'attribution, par délibération du 23 février 2007, du marché 07050U au groupement d'entreprises Freyssinet/GTM/BTPS Atlantique, pour un montant de 3 328 868 € TTC.

L'appel d'offres mis au point en collaboration avec notre assistant technique, le Centre d'Etude Technique de l'Equipement (C.E.T.E.), a pris en compte, dans la conception du système à mettre en œuvre pour la réalisation de la précontrainte, les dispositions constructives nécessaires à la protection des réseaux, en prenant comme dossier de référence les travaux de réparation du pont de la Seudre en Charente Maritime, dernier ouvrage d'une importance similaire au pont Saint Jean, ayant fait l'objet d'une mise en précontrainte additionnelle.

Les réunions menées avec les concessionnaires réseaux ont toutefois abouti à des dispositions de protection imposées au titre de la sécurité des réseaux et des personnes, qui n'étaient en aucune façon de la même importance que celles prises en référence. (pont de la Seudre notamment), en particulier en ce qui concerne le caisson amont, qui est traversé par un réseau propriété de RTE, (Réseau de Transport Electricité), avec un câble de 225 000 volts sous bain d'huile à 17 bars de pression et le caisson aval où transitent 2 câbles de transport RTE de 63000 volts.

La présence de coffres de protection à fort gabarit pour la protection des câbles imposée par RTE a ainsi généré des modifications importantes, rendant impossible la mise en œuvre du projet initial de réparation du pont, nécessitant la mise en œuvre de dispositions techniques en adaptation par rapport aux emprises disponibles, avec premièrement, une incidence financière par rapport à l'offre de base et, deuxièmement, un impact sur le délai contractuel.

En raison de ces contraintes imprévues, Il convient de passer un avenant au marché 07050U pour la définition de prix nouveaux et la modification de la durée de l'opération.

L'ensemble des prix nouveaux, récapitulés dans le tableau ci-dessous, représente une dépense supplémentaire de 248.550 € TTC, soit **207.818 € H.T, représentant 7,47% du montant initial du marché.**

N°Prix nouveau	Libelle du prix	Prix nouveau	Unité
711b	P.V au prix 711 pour toron gainé graissé	0.94 €	kg
202b	P .V. au prix 202 pour forage en Ø250	37.40 €	u
153	Anneau de levage	68.10 €	u
501b	Coffrage en élévation	368.25 €	m ²
501c	Coffrage suspendu	371.00 €	m ²
601b	P.V au prix 601a pour béton fluidifié	41.00 €	m3
200	Travaux en hauteur pour réalisation trémie caisson amont	6900.00 €	f
231a	Découpe au fil diamant des bossages de pile	1655.00€	u
702	Auscultation des âmes extérieures	1595.00 €	u
902	Fourniture et pose des cerclages des têtes de pile	5800.00 €	u
902a	Dépose des cerclages des têtes de pile	700.00 €	u
154	Plancher bois de travail pour caisson amont et aval	5900.00 €	f
901a	Reconstitution des bétons de structure au droit des fenêtres de bétonnage	327.00 €	u

Le montant initial de l'opération, inscrit au budget, est de 3 400 000,00 € TTC, valeur mai 2002 (chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8220 - programme VD19 – CRB O100). L'actualisation sur la période mai 2002 – mars 2007 (date de notification du marché), porte ce montant à 4 207 840,00 € TTC, somme suffisante pour couvrir :

- les engagements réalisés à ce jour dans le cadre du marché et hors marché :	2 697 840,85 € TTC
- les engagements à venir dans le cadre du marché (hors avenant) :	888 110,47 € TTC
- le montant de l'avenant au marché :	248 550,00 € TTC
	<hr/>
	3 834 501,32 € TTC

Le montant des dépenses supplémentaires dépassant de 5 % le montant initial du marché, il est nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en application de l'art 49-1 de la loi 93-122 modifiée par la loi 95-127 du 8 février 1995 (inscrit à l'ordre du jour de la séance du 6 février 2008).

Par ailleurs, le délai contractuel doit être prolongé de 60 jours, portant le délai du marché à 340 jours.

En date du 6 février 2008, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

Nous vous demandons en conséquence, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer l'avenant N°1 au marché 07050U, reprenant ces dispositions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008